

Semsales

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école ?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé ?

b. Est-ce une Commune proprement dite ? ou à quelle Commune appartient-il ?

c. De quelle Paroisse ? de quelle Agence ressort-il ?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent ?

Semsales

c'est un village

C'est une Commune

C'est une paroisse et agence

Du District de Châtel St. Denis
de Fribourgà monterban et aux environs vingt
maison d'un quart d'heure
au moyen sept maison d'un
quart d'heure
autres Broye six maison d'un
quart d'heureLe grand Sauvage une seule
maison une demi lieu

il est indiqué ci-dessus

de même

de monterban 4 du moyen 3
ou villages de Semsales 62

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

*a Lire a Ecire Le cathechisme
et La Arithmetique*

*toutes Lannée hormi un mois de
vacance dans La belle Saison*

*Le Cathéchisme pour une Leçon pour
Lautre Chacun Le sien et tous
différents*

*Le Silence et Lattention pendant
que Lon récite Les Leçons*

Sept heures

en trois Clases

*La Commune
a la pluralité des Suffrages*

*De ryas Distric de Bulle Canton
de Fribourg*

jean joseph Duding

(3)

- d. Son âge.
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?
- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?
- 15°. Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

49 ans

il na que sa femme
depuis le mois de 9^{bre} dernièrea foreh District d'Estavayer
auparavant il a presque toujours
donné des leçons de principes
de la Langue Latine et Française
et d'arithmétique celle de
Sacristin de l'église

70

tous

gots peu

un Certain Rossio L'égat 400 Livo 5
et La Commune en doit le Capital
et en paye La Cote au 5 pour
Cent pour faire une rente au Régou
Nbu
na point de pris fixe personne
ne cherche a s'en admettre
une chambre seulement dans la
maison de Mr. Le Chappelin
tout est vieux et délabré
il n'a que la chambre ci dessus
Le maître tient les classes dans
la chambre telle quelle se trouve
La Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Elle varie de quatre à huit à neuf
Louis suivant la Capacité des maîtres
D'école.
Chaque Enfant porte une petite
Duche de bois par jours en hiver
La Soave et marquée Cidwant

na rien que des 400 Eus en revenu
dont la Cense est de 20 Eus

rien La Commune étant pauvre
rien L'Eglise n'ayant point de revenu
des pères supplent avolonté a
pouvoir avoir un siegent tel qui
se trouve

Suivent agent, V.L.